

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Thomas Wenger, Roger Deneys, Christian Frey, Jean-Charles Rielle, Marko Bandler, Caroline Marti, Isabelle Brunier, Maria Casares, Salima Moyard, Cyril Mizrahi, Pierre Vanek, Lydia Schneider Hausser

Date de dépôt : 11 octobre 2017

Proposition de motion

Chêne-Bougeries, parent pauvre de la mobilité ? Pour plus de concertation et de volonté politique pour résoudre les problèmes de mobilité et de sécurité des déplacements à Chêne-Bougeries

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les problèmes de fluidité du trafic, de sécurité pour les piétons et les deux-roues, de saturation des lignes TPG et de stationnement dans le secteur nord de la commune de Chêne-Bougeries ;
- l'augmentation du nombre d'habitant-e-s (nouveaux ensembles immobiliers Pré-du-Couvent, La Tulette, Les Jardins de la Gradelle, Rigaud-Nord, Rigaud-Montagne, etc.) et d'élèves (ouverture de l'EC Raymond-Uldry) dans ce secteur qui va aggraver les problèmes cités ci-dessus ;
- la dangerosité de la route de Malagnou, particulièrement pour les piétons et les cyclistes, sur laquelle on dénombre déjà deux accidents mortels en 2017 ;
- la vétusté de la route de Chêne, l'engorgement récurrent du carrefour route de Chêne / chemin de la Montagne et la suppression de l'arrêt de tram Chêne-Bougeries,

invite le Conseil d'Etat

- à réaliser en concertation avec la commune de Chêne-Bougeries une étude globale sur la mobilité du secteur nord de la commune de Chêne-Bougeries dans le but d'améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements dans ce secteur en plein développement ;
- à développer sans délai avec les TPG l'offre en transports publics pour mieux répondre à l'augmentation du nombre d'habitant-e-s et d'élèves (CO Gradelle, Collège de Candolle, EC Raymond-Uldry, Ecole Moser) situés dans ce secteur ;
- à effectuer une véritable démarche de concertation avec les associations d'habitants pour trouver des solutions communes aux problèmes de mobilité existants ;
- à prendre des mesures pour sécuriser la route de Malagnou ;
- à accélérer la réfection de la route de Chêne, la requalification du carrefour route de Chêne / chemin de la Montagne et le déplacement de l'arrêt de tram Grange-Falquet au niveau de la mairie de Chêne-Bougeries.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées et
Messieurs les députés,

La commune de Chêne-Bougeries est traversée par plusieurs axes majeurs d'accès au centre de Genève et connaît une augmentation importante du nombre d'habitant-e-s et d'élèves dans son secteur nord. Cette situation engendre des problèmes de sécurité, de fluidité et de capacité des infrastructures de transport qui ne sont pas suffisamment pris en considération par le canton selon plusieurs associations d'habitant-e-s et de nombreux élu-e-s communaux.

Chêne-Bougeries nord : la mobilité oubliée

La partie nord de la commune de Chêne-Bougeries qui s'articule autour du chemin de la Gradelle, de la route Jean-Jacques-Rigaud, du chemin de Grange-Falquet et du chemin de la Montagne connaît un important développement. De nombreux projets immobiliers ont récemment été réalisés ou sont en cours : Pré-du-Couvent (175 logements), La Tulette (250 logements, sur Coligny mais bordant le chemin de la Gradelle), Rigaud-Nord en cours de construction (180 logements + 49 logements Codha), Les Jardins de la Gradelle en cours de construction (100 logements), Rigaud-Montagne (parcelle Grosjean, 11 immeubles, attaqué par référendum communal). A cela, il faut ajouter la construction du complexe intergénérationnel du Nouveau Prieuré au Chemin du Pré-du-Couvent ainsi que l'école de commerce Raymond-Uldry qui accueille 850 élèves depuis septembre 2017 sur un axe TPG desservant aussi le Collège de Candolle, le Cycle de la Gradelle et l'Ecole Moser.

Dans ces circonstances, de nombreuses problématiques liées à la mobilité et à la sécurité sont mises en évidence. Les associations d'habitants et d'intérêt des différents quartiers concernés, soit l'Association du chemin des Voiron, l'Association Rigaud-Montagne, le Groupe des locataires des immeubles du chemin de la Montagne (Groupe Montagne) et l'Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de La Gradelle se mobilisent et peinent à ce jour à se faire entendre par le DETA et les TPG. Ces associations souhaitent se faire entendre notamment sur les points qui suivent :

- L'augmentation du nombre d'habitant-e-s et d'élèves en circulation dans le secteur conduit à une saturation des lignes 1 et 9 des TPG¹. De plus, le déplacement de l'arrêt Clos-du-Molan devant l'établissement Raymond-Uldry alors qu'il était situé idéalement à proximité des EMS Eynard-Fatio et Le Nouveau Prieuré fâche les habitant-e-s du quartier. La perspective de voir les TPG diminuer le nombre d'arrêts sur les lignes 1 et 9 et de les rendre ainsi moins attractifs inquiète. De plus, la perspective que cet axe TPG soit aussi utilisé pour desservir les futurs logements des Communaux d'Ambilly renforce les inquiétudes quant à la saturation de ces lignes malgré les développements promis par les TPG.
- -Le chemin de la Gradelle, la route Jean-Jacques-Rigaud, le chemin de la Montagne et le chemin de Grange-Falquet ne sont dotés d'aucun aménagement spécifique pour les vélos, à l'exception de quelques passages équipés d'une bande cyclable, alors qu'il s'agit d'axes de circulation toujours plus chargés, souvent étroits, où l'on dénombre un grand nombre de poids lourds qui s'ajoutent aux bus TPG.
- L'intensification du trafic met en danger les piétons, de plus en plus nombreux, notamment aux abords des écoles primaires et des écoles citées ci-dessus, alors que de nombreux trottoirs sont trop étroits. Le Groupe Montagne constate de plus des difficultés liées à la circulation routière générée par les parents de l'Ecole Moser.
- L'augmentation du trafic dans tout le secteur nécessite l'élaboration d'un véritable plan de circulation communal, prenant en compte les différentes zones du secteur et leurs particularités, pour limiter le trafic dans les quartiers en créant le cas échéant des zones à législations particulières (zone 30, zone 20 ou zone piétonne) et limiter les nuisances. L'association Rigaud-Montagne milite pour faire « passer » le quartier de la zone villas en zone 20 suite au constat d'échec de la zone 30. Cette modification viserait à redonner accès à la voie publique aux résidents, garantir une zone de calme et de promenade et limiter le trafic de transit.
- Une véritable politique de stationnement est nécessaire pour permettre le stationnement des résident-e-s et redéfinir l'avenir des zones bleues. L'Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de La Gradelle rencontre toujours des problèmes de stationnement sauvage et de non-respect de la zone 20.

¹ lire à ce sujet : https://www.lecourrier.ch/151776/pas_de_nouveau_bus_pour_les_850_eleves

- Le croisement de la future voie verte avec le chemin de Grange-Falquet devra faire l'objet d'un aménagement réfléchi et concerté.

Le canton a un rôle central à jouer aux côtés de la commune pour améliorer la sécurité, garantir la qualité de vie et accompagner le développement de ce secteur de la commune en matière de mobilité. L'ensemble de ces questions, dont la liste n'est pas exhaustive, devrait être pris en compte dans une étude de mobilité globale sur ce secteur de la commune. La commune ayant déjà validé le principe d'une étude de mobilité sur ce secteur et réservé une ligne budgétaire à cet effet en 2018, le canton devrait rejoindre la commune et débloquer des moyens à la hauteur de ses responsabilités en faveur de cette étude. Cette dernière devra impliquer les associations d'habitant-e-s afin de garantir un développement harmonieux de cette zone et poser les bases de solutions véritablement concertées. A défaut, le canton s'exposera à des résistances toujours plus importantes mettant en péril la poursuite de la densification de ce secteur.

Route de Malagnou : danger mortel

La route de Malagnou est un des axes pénétrants majeurs de la rive gauche vers le centre de Genève. Sur 4 voies, bordées de chaque côté par une bande cyclable, cet axe traverse des quartiers d'habitations et de nombreux carrefours. La circulation des bus, des voitures, des deux roues et des camions de chantiers, notamment en lien avec le CEVA, y est de plus en plus intense et dangereuse. La visibilité des poids lourds est limitée, notamment dans les carrefours et les tourner à droite qui coupent la bande cyclable. La route du Vallon qui relie la route de Chêne et la route de Malagnou est inadaptée au balai des camions et n'offre pas la sécurité nécessaire aux piétons et aux vélos qui doivent se contenter d'une bande cyclable interrompue à de multiples reprises. On déplore déjà deux accidents mortels en 2017 sur la route de Malagnou. Des mesures doivent absolument être prises pour sécuriser cette route cantonale, par exemple en matière de limitation et de contrôle de vitesse, de pistes cyclables en site propre ou de mise en place d'une rambarde centrale. Face à l'attentisme du DETA, le Conseil municipal a voté récemment une délibération pour limiter la vitesse à 50 km/h sur cet axe.

Route de Chêne : la requalification traîne

L'état déplorable des bandes cyclables sur la route de Chêne, le mauvais état de la chaussée et les problèmes de sécurité et de bruit qui en découlent sont connus. Dans sa réponse à la QUE 260, le DETA indique que des

travaux d'assainissement sont prévus « d'ici 2018 » et note que le « budget annuel dédié à la construction et à l'entretien des voiries cantonales a été divisé par quatre ». Cela prouve une nouvelle fois que les prestations à la population sont fortement impactées par les mesures d'économies budgétaires prises par le Conseil d'Etat, contrairement à ce qu'il répète, et fait craindre que ce calendrier ne soit pas tenu, raison pour laquelle cette motion revient une nouvelle fois à la charge. A la problématique qui précède, s'ajoute celle de la suppression par les TPG de l'arrêt de Tram « Chêne-Bougeries » situé au goulet de Chêne-Bougeries et qui fait l'objet d'une pétition des habitants (P 2006) en cours de traitement devant la Commission des pétitions. Pour finir, une étude commandée par la commune de Chêne-Bougeries dans le cadre de la rénovation du village de Chêne-Bougeries préconise la réalisation d'un rond-point sur le carrefour route de Chêne / chemin de la Montagne, en lieu et place de la signalisation lumineuse actuelle, afin de résoudre le problème chronique d'engorgement de ce carrefour. Il est temps que le canton mette à son agenda le réaménagement de ce carrefour de route cantonale, très fréquenté par les véhicules motorisés, le tram, les deux-roues, les piétons et les camions, notamment en lien avec la construction du CEVA.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames les députées et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.